



COVID-19

ACTIVITES OLDTIMER

RECOMMANDATIONS

(extraits du document FBVA)

Introduction

Le Conseil national de sécurité a décidé, en date du 03.06.2020, qu'à partir du lundi 08.06.2020, les balades en oldtimer allaient, à nouveau, être possibles.

Au sein de la fédération, nous savons que les autres activités liées aux oldtimers vont être progressivement rendues possibles, certes avec un certain nombre de mesures strictes à prendre et à faire respecter.

Après concertation avec le cabinet du ministre Bellot, nous avons reçu le feu vert pour permettre le retour d'un certain nombre d'activités à partir du 1er juillet.

Le document actuel contient un certain nombre de recommandations adressées aux organisateurs et aux participants.

Ce document a été établi sur base de l'Arrêté ministériel du 23 mars 2020 et des Arrêtés ministériels ultérieurs le modifiant.

Notre attention s'est focalisée sur 2 paragraphes de l'article 4 de l'Arrêté ministériel du 5 juin 2020 qui stipulent ce qui suit :

- des activités n'impliquant pas de contacts physiques, dans un contexte organisé, notamment par un club ou une association, en groupe de maximum 20 personnes jusqu'au 30 juin 2020 inclus, et de maximum 50 personnes à partir du 1er juillet 2020, toujours en présence d'un entraîneur, encadrant ou superviseur majeur;

et

- l'utilisation d'infrastructures fixes ou temporaires pour l'organisation de réceptions et de banquets à partir du 1er juillet 2020 pour un maximum de 50 personnes dans les mêmes conditions que la restauration.»

Ces paragraphes nous incitent, tous, à être créatifs ... quelques exemples vous sont présentés dans les diverses rubriques de ces recommandations.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

La FBVA demande, afin de faire connaître le plus grand nombre d'activités possible au grand public, de les enregistrer gratuitement sur notre site. Cela peut se faire numériquement via un formulaire sur notre page d'accueil.

<https://www.bfov-fbva.be/fr/events/ajoutez-un-evenement>

Les organisateurs et les participants doivent toujours garder à l'esprit les règles suivantes :

- Les règles d'hygiène restent essentielles. Cela signifie : se laver les mains, et ne pas donner la main ou s'embrasser pour se saluer.

- Les activités (briefing, inscriptions, etc.) doivent, de préférence, avoir lieu à l'extérieur. Si ce n'est pas possible, la pièce doit être suffisamment ventilée.
- Des précautions supplémentaires doivent être prises si des personnes des groupes à risque sont présentes.
- Les règles de respect des distances doivent continuer à s'appliquer.

MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION - ORGANISATEURS

Chaque organisateur devra faire preuve de créativité afin de garantir la « distanciation sociale » lors de son événement.

L'organisateur prévoit un responsable qui peut être contactée par les autorités, si cela s'avère nécessaire (paragraphe 3 de l'alinéa 2 de l'article 4 de l'AM du 05/06/2020).

L'organisateur peut concevoir un plan de circulation pour que les inscriptions se déroulent sans que les participants aient à se croiser, selon le principe IN et OUT, et en tenant compte du fait qu'un maximum de 50 personnes peut se regrouper. Par exemple : prévoir des timing différents pour les inscriptions et pour les départs des balades, séparer la totalité des participants en plusieurs petits groupes ...

L'organisateur mettra les moyens nécessaires à disposition afin d'assurer l'hygiène des mains (par exemple la présence de gel pour les mains à la table d'enregistrement, ...).

L'organisateur fournira des masques buccaux aux participants qui n'en possèdent pas.

L'organisateur prendra les mesures appropriées pour désinfecter régulièrement le matériel utilisé.

Lors de l'utilisation d'un catering, l'organisateur respectera les mesures imposées par le gouvernement et connues par l'exploitant Horeca.

MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION - PARTICIPANTS

Chaque participant doit toujours se munir d'un ou plusieurs masques buccaux afin de pouvoir les utiliser si la distanciation sociale nécessaire ne peut être garantie. L'utilisation de votre propre stylo à bille est également recommandée.

BALADES SUR LE TERRITOIRE BELGE

À partir du 01 juillet 2020

La Belgique compte plus de 500 clubs, qui organisent chacun au moins une balade touristique, principalement le week-end, et surtout le dimanche et les jours fériés.

À cette fin, un lieu de restauration est parfois appelé à recevoir les participants.

En plus des recommandations générales pour les organisateurs et les participants, et afin de pouvoir l'organiser en toute sécurité, la FBVA ajoute les recommandations suivantes :

- Les mesures de prévention, incluses par le gouvernement dans le « Guide relatif à l'ouverture de l'horeca pour prévenir la propagation du virus COVID-19 », doivent être respectées (par exemple lors d'un arrêt, au lunch, ...)
- L'inscription en ligne est recommandée ;
- Le téléchargement en ligne d'un roadbook est recommandé ;
- La répartition des participants est recommandée, par exemple en les recevant et en les laissant partir en petits groupes
- Lors de la visite d'un site touristique ou d'un musée, les réservations doivent être faites à l'avance.

Conclusion

À l'ère Corona d'aujourd'hui, la FBVA considère que la santé publique est d'une importance primordiale, tout comme la sécurité routière.

Les amateurs d'oldtimers ont fait preuve, au cours des derniers mois, de beaucoup d'esprit civique, et ont laissé leur oldtimer autant que possible « à l'écurie ».

Étant donné que nous voulons, autant que possible, protéger tout le monde contre la contamination, la FBVA considère, en ce qui concerne la communauté oldtimer, que ce guide des recommandations est une manière de suivre le bon chemin, celui qui nous mènera loin de cette période difficile.

Ces recommandations sont, bien sûr, sujettes à changement, et nous pouvons les expliquer de manière plus détaillée si cela s'avère nécessaire.

Bruxelles, le 10.06.2020

Peeter Henning

PDG FBVA